

"Nous utilisons des produits écologiques pour l'entretien des espaces verts"



Vendredi, 22 Février 2013 15:00



Rencontre avec Patrick Moya, conseiller municipal délégué aux Travaux de proximité...

Quels sont les travaux de proximité prévus sur la commune en 2013 ?

Cette année, malgré la crise et la diminution de la dotation de l'Etat, nous investissons 2 767 000 euros dans les travaux de proximité dont 800 000 euros de voirie. Il s'agit de projets d'aménagement dans les domaines de l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et de la voirie. Pour autant, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux. Ces projets devraient être subventionnés à hauteur de 80% par le Conseil Général et la CPA, entre autres. Les 20% restant, participation minimale du maître d'ouvrage pour les opérations d'investissement, sont à la charge de la commune.

Parmi les travaux programmés, l'aménagement d'une aire de loisirs dans le quartier des Vergers, devrait commencer fin avril et durer jusqu'à la fin de l'année. Elle comprend, notamment, la réfection des terrains de tennis et de football, la création d'espaces musculation et rollers et de deux aires destinées à la pétanque.

Sont également prévus, entre autres, la réfection des peintures et le remplacement des menuiseries dans les bâtiments communaux, la réfection des toitures du château et de chapelle de l'Espérance, l'aménagement du centre commercial de la Salle, dans le cadre du FISAC (*), et celui des alentours du stade du Moussou, la mise en place de plots destinés à empêcher le stationnement sauvage devant les containers enterrés, rue Bourbon, place de l'Hôtel de Ville...



Plusieurs interventions de la Ville ont déjà eu lieu à proximité de ces containers. Pourquoi ce choix de mettre des plots aujourd'hui ?

Nous avons en effet déjà effectué plusieurs interventions destinées à empêcher les gens de se garer devant les containers car ce stationnement sauvage empêche les éboueurs d'effectuer correctement leur travail. Or malgré un panneau d'interdiction, la mise en place de barrières, le rehaussement du terre-plein central, les gens ont continué à se garer à cet endroit.

La mise en place de plots devrait cette fois empêcher tout stationnement sauvage.

Mais cette opération coûte tout de même 32 000 euros à la commune.

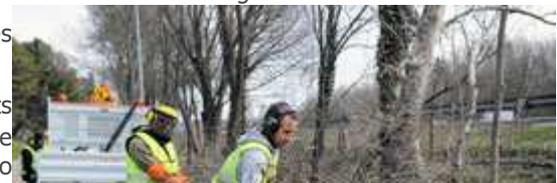
En tout, 100 000 euros sont dépensés chaque année à cause de ces comportements inciviques, qui englobent aussi les dépôts sauvages aux pieds des colonnes de tri et la dégradation du mobilier urbain !

La commune, engagée dans le développement durable depuis plusieurs années, a mis en place un Agenda 21 local. Comment cela se traduit-il dans votre domaine d'action ?

Dans les marchés publics, nous incluons aussi souvent que possible une clause et/ou des critères développement durable, pour choisir des produits respectueux de l'environnement ou économes en énergie.

Ainsi sont utilisés des produits écologiques pour l'entretien des espaces verts et le marquage au sol.

De plus, nous avons réduit considérablement l'usage de produits phytosanitaires, en recourant à des techniques alternatives comme le désherbage manuel. Nous avons d'ailleurs signé la charte zéro



produits phytosanitaires du Conseil Régional.

En ce qui concerne l'éclairage public, nous remplaçons peu à peu les anciennes ampoules par des leds, plus économiques, guirlandes de Noël incluses.



Des interventions sont également réalisées sur les bâtiments communaux pour réduire leurs consommations énergétiques. Après l'étanchéité des toitures l'an dernier, les fenêtres des bâtiments communaux vont être changées cette année, pour améliorer leur isolation.

Par ailleurs, la dématérialisation de la saisie des bons de commande et de la validation des factures, qui est en cours, nous permettra de réduire notre consommation de papier en interne, et aussi de diminuer les délais de paiement des factures de nos fournisseurs.

Enfin, la forêt va être labellisée PEFC : le bois coupé, plutôt que d'être jeté, sera recyclé en étant revendu comme combustible bois. A terme, les particuliers pourront, eux aussi, participer à cette opération.

Concernant la mise en accessibilité de la commune pour les personnes handicapées, quelles sont les réalisations du service technique de proximité ?

Dans le centre-ville, les passages piétons sont systématiquement mis en accessibilité lorsqu'ils sont rénovés. Des rampes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ont été réalisées dans le centre-ville et des "bateaux" créés sur les trottoirs pour les malvoyants.

Nous allons également faire réaliser un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics. Ce diagnostic permettra de programmer les travaux restants, pour la mise en accessibilité totale du centre-ville, imposée par la loi pour 2015.

(*) FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

J'aime Envoyer

[Share](#)